

**Politique :** *Immobilisations corporelles*

**Numéro :** *P – 4.015*

**Catégorie :** *Affaires et finances*

**Page :** *1*

**Approuvée :** *le 13 janvier 2014*

**Modifiée :**

## 1. Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence veille à ce que le traitement comptable relativement aux transactions touchant les immobilisations corporelles respecte les directives du ministère de l'Éducation.

## 2. Énoncé

**Attendu que** le Conseil scolaire vise à adhérer aux modalités décrites dans le document « Conventions comptables et guide de mise en œuvre provincial » publié par le ministère de l'Éducation ainsi qu'au guide publié par l'*Institut canadienne des comptables agréés* (ICCA) relativement à la comptabilité dans le secteur public;

**il est donc résolu que** le Conseil scolaire catholique Providence recherche à adhérer aux seuils monétaires décrits audit document pour toutes les catégories d'immobilisations corporelles :

- a) bâtiments
- b) terrains et améliorations locatives
- c) mobilier et équipement
- d) matériel et logiciels
- e) véhicules.

**et que** le Conseil scolaire poursuive la mise en œuvre des changements apportés par le ministère de l'Éducation relativement aux traitements comptables des transactions touchant les immobilisations corporelles.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***